

Recueil d'indicateurs sur le tourisme social en Wallonie en 2022

Janvier 2024

Synthèse :

2

Introduction :

- Ce document reprend une série d'indicateurs relatifs au secteur du tourisme social principalement pour l'année 2022. Il couvre le poids économique du secteur mais également sa contribution aux dimensions plurielles du tourisme.
- Le secteur du tourisme social est défini comme l'ensemble des centres d'hébergement liés à des associations reconnues comme association de tourisme social par le CGT¹, en vertu du Code wallon du Tourisme.

Poids économique :

- En 2022, les 61 centres d'hébergement de tourisme social emploient 447 ETP (équivalents temps plein) en Wallonie francophone. Le secteur a enregistré environ près de 750.000 nuitées en Wallonie francophone² soit 8% de l'ensemble des nuitées en Wallonie.
- Comme dans de nombreux secteurs, la crise sanitaire a eu un impact considérable sur l'activité du tourisme qui n'est pas revenu en 2022 à son niveau d'activité de 2019 en termes de chiffres d'affaires, fréquentation et personnel occupé.

Durabilité sociale

- Trois-quarts des travailleurs du secteur sont occupés dans le cadre de contrats à durée indéterminée et presque autant habitent à proximité du centre d'hébergement où ils travaillent.

Deux tiers des centres d'hébergement collaborent activement avec des structures sociales (CPAS, maisons sociales) et environ 55.000 des nuitées enregistrées par ces centres sont directement issues de ces collaborations, et permettent à des publics précarisés financièrement d'y séjourner.

- Concernant l'accueil des personnes à besoins spécifiques, 60% des centres sensibilisent ou ont formé récemment leur personnel à l'accueil de ce type de public et disposent d'un plan d'aménagement de l'infrastructure en vue de la rendre accessible.
- En moyenne, les répondants considèrent que 40% du montant des achats des centres d'hébergement sont considérés comme « plus durables ».

¹ Dans la suite du document il sera fait référence à ces centres d'hébergement liés à des associations de tourisme social chaque fois que les termes « centres d'hébergement » ou « centre d'hébergement de tourisme social » seront utilisés.

² Wallonie hors territoire situé en communauté germanophone.

- Les centres contribuent également à sensibiliser et former les citoyens puisque 70% d'entre eux mettent en place des animations sur les enjeux de société à destination des adultes et des jeunes.

Durabilité environnementale

- Au niveau environnemental, 90% des centres incitent leurs clients à opter pour des comportements limitant leur impact environnemental et plus de deux-tiers d'entre eux ont récemment renforcé l'isolation de leur bâtiment. De plus, 60% des centres ont, généralement assez récemment, également amélioré leur système de chauffage.
- En termes de promotion de l'accessibilité en mode alternatif à la voiture, huit centres sur dix informent sur l'offre de transport en commun. Deux-tiers disposent également d'infrastructures permettant l'accueil des cyclistes et plus d'un sur cinq organise des navettes de et vers le centre d'hébergement.

Table des matières :

Synthèse :	2
2. Annexe méthodologique	6
2.1. Sources.....	6
2.1.1. Cadastre du tourisme social	6
2.1.2. Sondage auprès des centres d'hébergement de tourisme social.....	6
2.1.3. Autres sources	6
2.2. Méthodes de calcul	7
2.2.1. Poids du secteur - redressement des données.....	7
2.2.2. Inclusion sociale	7
2.2.3. Soutien à l'économie locale & solidaire.....	7
2.2.4. Taux de réponses et détail par année	8
2.2.5. Nombre de nuitées.....	8
3. Résultats	9
3.1. Poids du secteur.....	9
3.2. Durabilité sociale	12
3.2.1. Emploi	12
3.2.2. Inclusion des publics précarisés financièrement	13
3.2.3. Inclusion des personnes à besoin spécifiques	15
3.2.4. Durabilité des d'achats	16
3.2.5. Autres mesures visant la durabilité sociale	17
3.3. Réduction de l'impact environnemental.....	19
3.3.1. Réduction de la consommation énergétique	19
3.3.2. Déplacement	21
3.3.3. Autres mesures environnementales	22
4. Annexes	23

1. Introduction

Ce document reprend une série d'indicateurs relatifs au secteur du tourisme social essentiellement pour l'année 2022. Pour certains indicateurs les données portent sur des périodes antérieures afin d'effectuer des comparaisons.

Ce document vise à poursuivre le travail d'objectivation du poids économique, social et environnemental du secteur du tourisme social en Wallonie. En effet, il nous a paru nécessaire de compléter l'analyse du poids économique du secteur par une estimation de sa contribution à d'autres dimensions du tourisme qu'elles soient sociales, culturelles ou environnementales (d'où le mot « pluriel ») qui sont directement liées à ses valeurs et missions spécifiques.

Le secteur du tourisme social est défini comme l'ensemble des centres d'hébergement, situés en Wallonie francophone, liés à des associations reconnues comme association de tourisme social par le CGT, en vertu du Code wallon du tourisme³. Compte tenu du champ d'application de ce Code, seuls les centres d'hébergement situés sur le territoire wallon, mais en dehors de la communauté germanophone, sont pris en compte dans cette analyse.

La liste des dimensions reprises et des indicateurs qui y sont liés est basée sur le cadre européen ETIS⁴ qui vise le suivi des performances en termes de tourisme durable des destinations touristiques. Elle a été complétée et adaptée dans certains cas afin d'appréhender le plus adéquatement possible la réalité de ce secteur spécifique dont les valeurs et les pratiques diffèrent des autres types d'hébergements touristiques.

Comme un exercice similaire couvrant les années 2019 et 2020 a été réalisé, il est possible d'effectuer une comparaison entre la situation avant et après la crise sanitaire pour certains indicateurs, même si l'année 2022 ne peut pas être considérée dans son intégralité comme une année hors crise sanitaire.

Ce document est structuré en deux parties :

- D'une part, une présentation des sources utilisées et de la méthodologie appliquée pour les traiter.
- D'autre part, des résultats à proprement parler qui sont divisés en plusieurs sections correspondant aux différents aspects analysés dans ce recueil d'indicateurs.

Les tableaux reprenant le détail de certains indicateurs pour les années antérieures à 2022 se trouvent quant à eux en annexe.

³ Article 313D et suivants.

⁴ European Tourism Indicators System for sustainable destination management : https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/offer/sustainable/indicators_en

2. Annexe méthodologique

Afin de constituer ce recueil d'indicateurs, plusieurs sources ont été mobilisées. Elles sont décrites en détail ci-dessous.

Ces différentes sources ont été exploitées afin de produire les indicateurs selon une méthodologie également explicitée ci-dessous.

6

2.1. Sources

2.1.1. Cadastre du tourisme social

Le cadastre du tourisme social est mis à jour régulièrement par le CGT et reprend des informations sur toutes les associations reconnues comme association de tourisme social conformément au Code wallon du Tourisme.

Dans le cadre de ce recueil d'indicateurs, les données relatives aux capacités et au nombre de centres d'hébergement lié à des associations de tourisme social repris dans ce cadastre ont été mobilisées.

2.1.2. Sondage auprès des centres d'hébergement de tourisme social

Le CGT, en partenariat avec le Comité technique du tourisme social, a mené un sondage auprès des centres d'hébergement de tourisme social entre le 3 mai et le 23 juin 2021 via un questionnaire électronique.

Ce sondage a été rempli par 55 centres d'hébergement sur 61 répertoriés. L'échantillon interrogé représente une grande partie du secteur autant en termes de nombre de centres d'hébergement interrogés qu'en termes de capacité de ceux-ci.

	Représentativité pour l'année 2022
Capacité (en nombre de lits)	91%
Nombre (en nombre de centres d'hébergement)	90%

C'est pourquoi, la marge d'erreur⁵ de cette enquête est de seulement 3,9%.

2.1.3. Autres sources

Pour réaliser ce recueil d'indicateurs, les données de Statbel relatives à l'offre d'hébergements touristiques ont également été mobilisées ainsi que des données d'Access-i pour le volet relatif à l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques de ce recueil d'indicateurs.

⁵ Marge d'erreur maximum à un niveau de confiance de 95%. L'effet de la part que représente l'échantillon dans la population dans le calcul est basé sur la capacité des centres d'hébergement interrogés.

2.2. Méthodes de calcul

2.2.1. Poids du secteur - redressement des données

Afin de calculer le poids du secteur pour les variables emplois (en ETP), chiffre d'affaires et nuitées, il a été procédé à une extrapolation des données recueillies via le sondage à partir de la capacité des centres d'hébergement tels que reprise dans le cadastre du tourisme social. Les résultats obtenus ont donc été divisés par la part que les répondants à la question représentaient dans le secteur en termes de nombre de lits.

7

Cette méthode est extrêmement fiable au vu de la représentativité des répondants aux questionnaires en termes de capacité totale en lits pour les différentes questions relatives au poids du secteur qui est repris ci-dessous. Cette représentativité varie légèrement selon le taux de réponse spécifique à chaque question.

Thématique	Part des centres d'hébergement ayant répondu en termes de capacité (en lits)
Emplois (en ETP)	90%
Chiffre d'affaires (en millions d'€)	86%
Fréquentation (en milliers de nuitées)	89%

2.2.2. Inclusion sociale

Le calcul du nombre de nuitées incluant une collaboration avec une structure sociale, a été réalisé en deux étapes. Tout d'abord, on a estimé le nombre de nuitées incluant une collaboration avec une structure sociale dans notre échantillon en multipliant le nombre de nuitées rapportées par les centres d'hébergement ayant ce type de collaboration avec la part de nuitées qu'elle représentait pour le centre d'hébergement⁶. Ensuite, ce chiffre a été extrapolé à l'ensemble de la population selon la même méthode que pour les indicateurs de poids du secteur qui est décrite ci-dessus.

2.2.3. Soutien à l'économie locale & solidaire

Pour les deux questions relatives à la part de produits considérés comme plus durables et aux autres initiatives en matière de durabilité sociale, les centres d'hébergement qui sont mis à disposition de groupes en gestion propre n'ont pas été pris en compte puisque ces centres n'ont pas de prise sur les pratiques d'achats et les activités de ces

⁶ Le pourcentage de nuitées concernées a été défini comme le centre de l'intervalle choisi par le centre d'hébergement, dans la réponse à la question

groupes⁷. Le pourcentage moyen d'achat considéré comme durable a été calculé en multipliant les pourcentages de réponses pour chacun des intervalles de réponse par la valeur centrale de l'intervalle.

2.2.4. Taux de réponses et détail par année

Toutes les réponses à l'enquête étaient facultatives. Les pourcentages donnés dans les graphiques portent sur le nombre de réponses données pour une modalité de réponses, divisé par le nombre de réponses à la question concernée.

Pour certaines questions portant sur des mesures prises ou non, il était possible d'indiquer les années pour lesquelles la mesure a été prise. Dans ce cas, les pourcentages donnés dans les colonnes « détail » des tableaux en annexe reprennent la part de chaque année ou période dans le total des réponses « mesures prises ».

Par exemple, si sur 20 centres ayant répondu à une question, 15 ont pris la mesure dont 5 en 2020 ou 2021 et 10 en 2022, le tableau se présentera de la manière suivante :

	Détail : En 2020 ou 2021	Détail : En 2022	Pas prises	Prises (2020,2021,2022)
Mesure	33%	66%	25%	75%

2.2.5. Nombre de nuitées

Deux sources existent pour le nombre de nuitées enregistrées par le secteur :

- Cette enquête qui porte sur l'essentiel des hébergements de tourisme social mais pas sur tous puisque certains n'ont pas répondu et que les hébergements situés sur le territoire de la communauté germanophone n'ont pas été inclus dans le calcul.
- L'enquête Statbel où l'essentiel des hébergements de tourisme social, en ce compris en communauté germanophone a été interrogé mais cette enquête n'est pas non plus exhaustive.

Si on pondère les résultats obtenus via ces deux sources selon la méthode explicitée au point 2.2.1, on obtient pour le secteur du tourisme social en Wallonie francophone les résultats suivants :

⁷ Ces centres ont été identifiés comme les centres n'occupant pas de personnel ou ayant mentionné explicitement que leurs hébergements sont loués entiers sous la responsabilité du locataire.

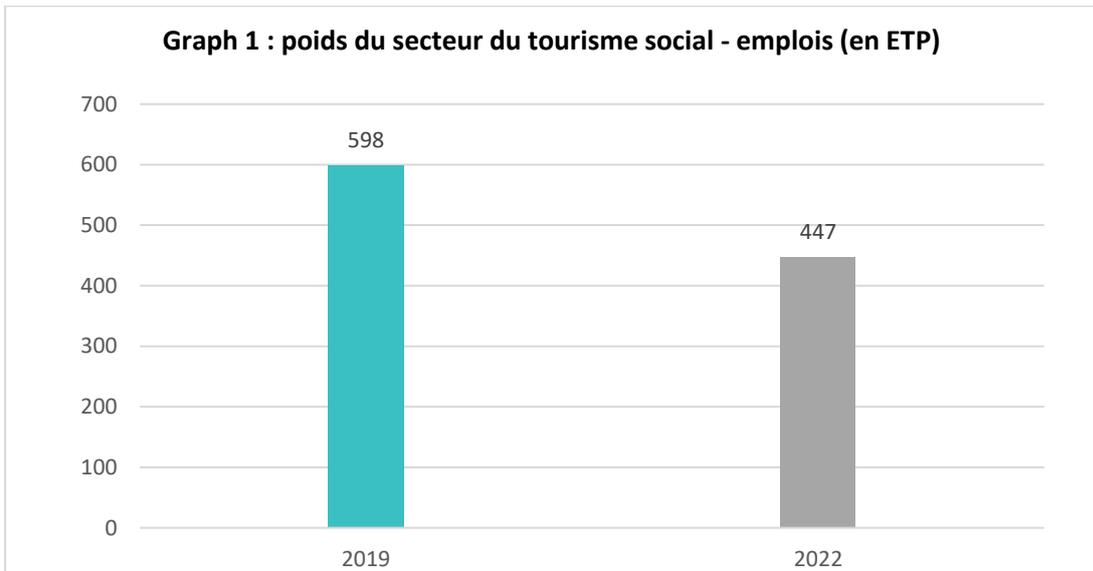
	Fréquentation
Nuitées stabel redressées selon le cadastre	707.592
Nuitées enquête redressées selon le cadastre	747.454

Ceux-ci sont assez proches ce qui permet de valider le recours aux données de Statbel pour effectuer des comparaisons à long terme à l'avenir et considérer cette source de données comme fiable pour l'estimation du nombre total de nuitées dans le secteur du tourisme social.

3. Résultats

3.1. Poids du secteur⁸

Les centres d'hébergement emploient près de 450 équivalents-temps plein en Wallonie francophone⁹ en 2022. On constate une baisse de 25,3% de l'emploi dans le secteur entre 2019 et 2022.



Question	Combien d'équivalents temps-plein étaient employés dans le centre d'hébergement au cours de l'année (en moyenne ou chiffre communiqué dans le bilan social) en 2022
----------	---

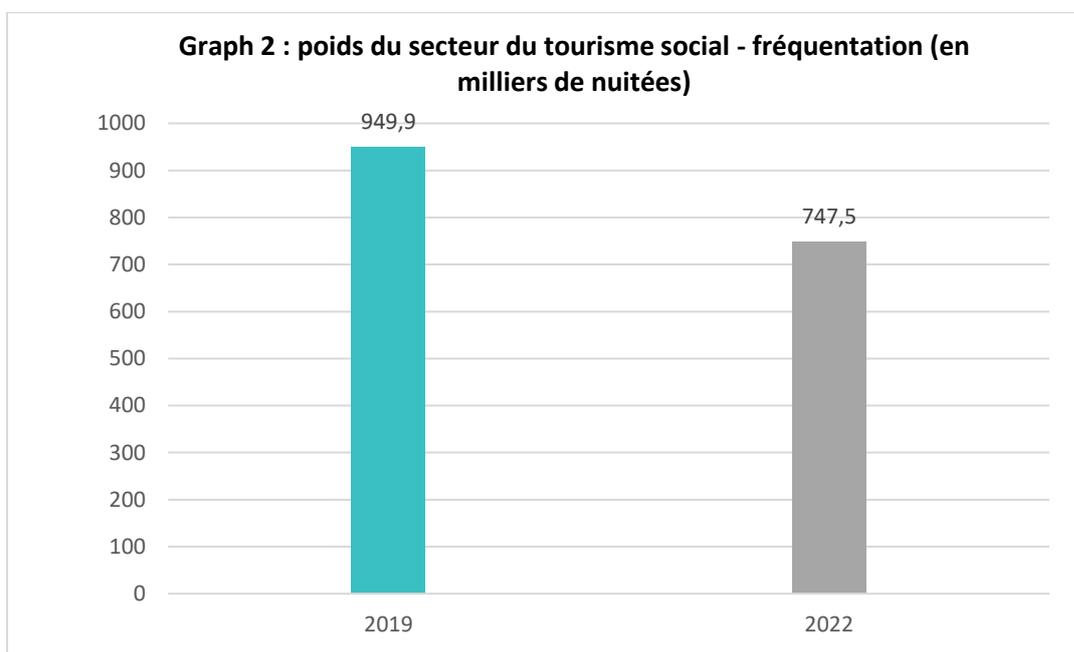
Le secteur a enregistré près de 750.000 nuitées en 2022 contre près de 950.000 en 2019. Malgré cette baisse de 21,3%, il reste proportionnellement un acteur important du tourisme wallon puisque 8% des nuitées¹⁰ en Wallonie sont enregistrées dans des centres d'hébergement de tourisme social.

⁸ Estimé selon la méthodologie reprise au point 2.2.1

⁹ Hors hébergements situés en communauté germanophone.

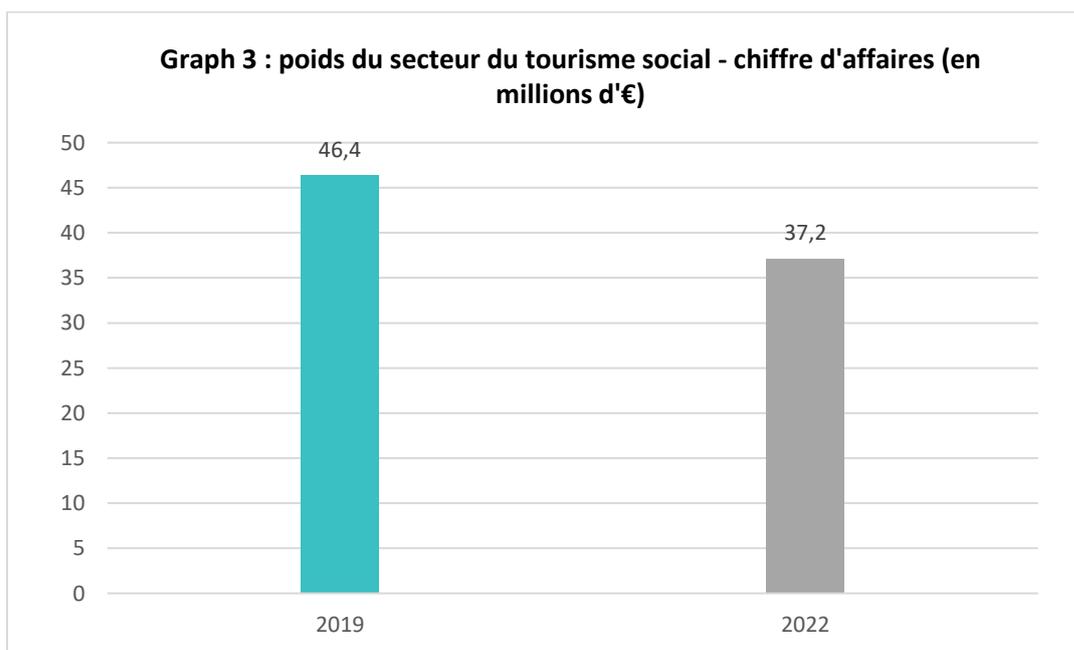
¹⁰ Dans des hébergements autorisés à utiliser une dénomination protégée par le Code wallon du Tourisme.

Si l'on rapporte ce nombre de nuitées à la capacité totale du secteur, on arrive à une moyenne annuelle de 103 nuitées par lit. Ce ratio est légèrement inférieur à celui de 2019 où il s'élevait à 115 nuitées/lit.



Question	Combien de nuitées le centre d'hébergement a enregistré en 2022
----------	---

Le secteur a enregistré un chiffre d'affaires d'environ 37,2 millions d'euros en 2022 soit une baisse de 19,9% par rapport à 2019. Ce chiffre d'affaires est généré par les nuitées dans les centres d'hébergement mais également d'autres activités (petite restauration, location de matériel, stages...) et ne tient pas compte des éventuels subsides reçus.



Question	Quel était le chiffre d'affaires du centre d'hébergement (HTVA et subsides) en 2022 ?
----------	---

3.2. Durabilité sociale

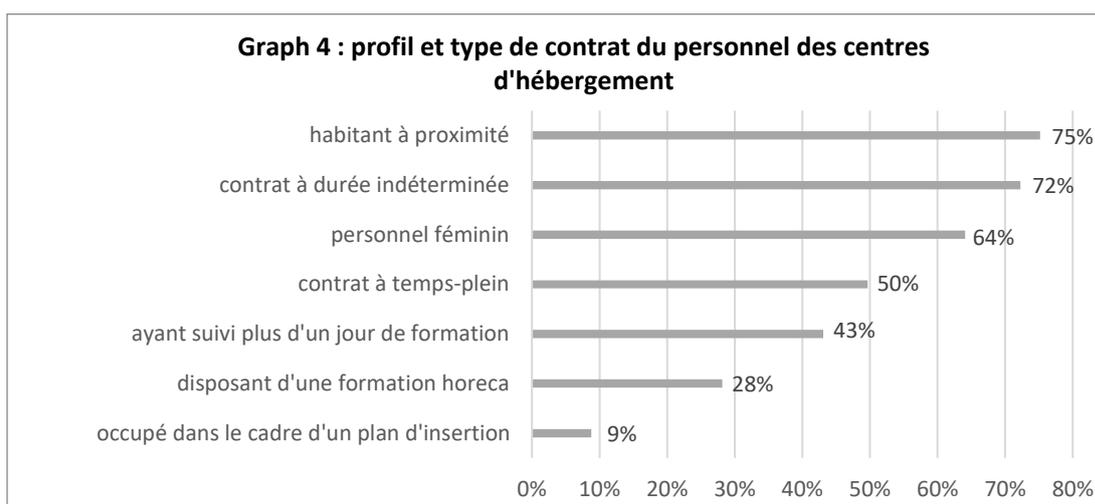
Plusieurs dimensions sont analysées pour caractériser la durabilité sociale du secteur du tourisme social :

- Les conditions de travail dans les centres et l'effet de levier de la politique de recrutement sur l'inclusion sociale.
- Les initiatives prises pour favoriser l'inclusion des publics précarisés.
- Les initiatives prises pour favoriser l'inclusion des personnes à besoins spécifiques.
- Les achats plus durables.

12

3.2.1. Emploi

Environ trois quarts du personnel des centres d'hébergement sont occupés sous contrats à durée indéterminée et habitent à proximité du centre d'hébergement où ils sont occupés. Les contrats sont à temps plein dans la moitié des cas. Près de deux-tiers du personnel est féminin et 28% disposent d'une formation en HoReCa. Enfin, près d'un dixième du personnel est occupé dans le cadre d'un plan d'insertion.



N :	37-39
Questions :	En 2022, quelle proportion du personnel du centre d'hébergement avait un contrat à temps plein ?
	En 2022, quelle proportion du personnel du centre d'hébergement avait un contrat CDI ?
	En 2022, quelle proportion du personnel du centre d'hébergement a suivi plus d'un jour de formation ?
	En 2022, parmi le personnel du centre d'hébergement quelle est la proportion de femmes ?
	En 2022, quelle proportion du personnel du centre d'hébergement habite à proximité de celui-ci (moins de 25 km) ?
	En 2022, quelle proportion du personnel du centre d'hébergement est occupée dans le cadre d'un plan d'insertion (article 60, PFI, peines alternatives...)
	En 2022, quelle proportion du personnel du centre d'hébergement dispose d'une formation spécifique en HoReCa ?

3.2.2. Inclusion des publics précarisés financièrement

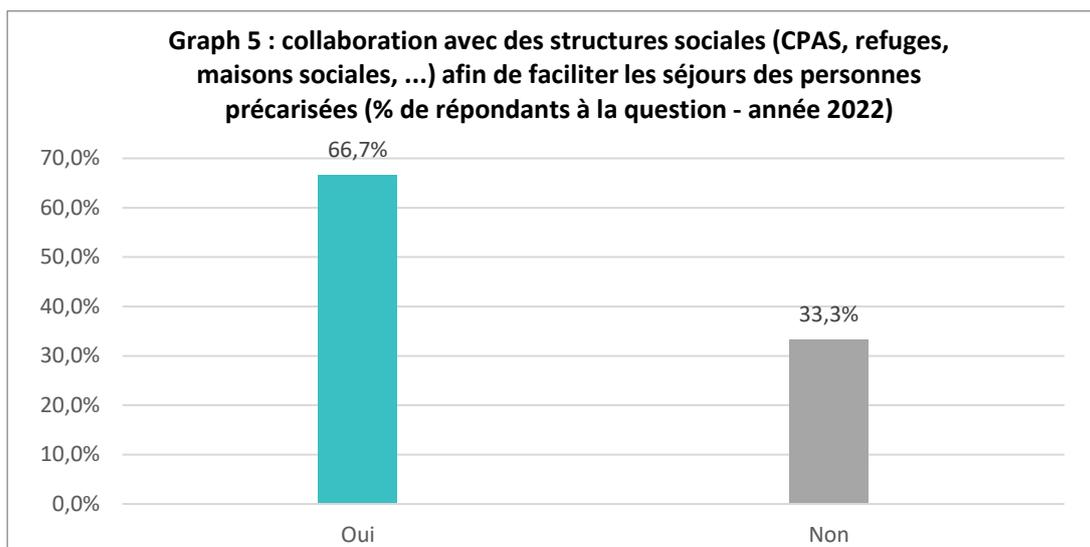
Les centres d'hébergement de tourisme social doivent développer une politique de tourisme social¹¹ et pratiquer des tarifs plus avantageux pour leurs membres¹².

En effet, la rémunération des prestations demandées par les centres d'hébergement de tourisme social à ses affiliés ne dépasse pas les trois quarts du prix moyen perçu pour une prestation comparable dans un établissement hôtelier et, les trois quarts du prix pratiqué dans l'établissement d'hébergement touristique concerné à l'égard des non-affiliés.

13

Néanmoins, certains centres d'hébergement vont plus loin que ces dispositions et mettent en place d'autres types de mesures pour favoriser l'inclusion sociale dans plusieurs domaines. Cette enquête vise à en appréhender certains sans prétendre à l'exhaustivité.

Les collaborations entre les centres d'hébergement et les structures sociales sont très fréquentes. Elles concernaient deux-tiers des centres en 2022. Cette proportion est similaire à celle constatée en 2020¹³ mais inférieure à celle de 2019¹⁴. Cette diminution est probablement imputable à la crise sanitaire qui a entraîné encore en 2022 une limitation des activités de groupe.



N :	54
Question :	En 2022, est-ce que le centre d'hébergement a collaboré avec des structures sociales (CPAS, refuges, maisons sociales, ...) afin d'y faciliter les séjours des personnes précarisées ?

¹¹ Article 313D du Code wallon du Tourisme.

¹² Article 418D du Code wallon du Tourisme.

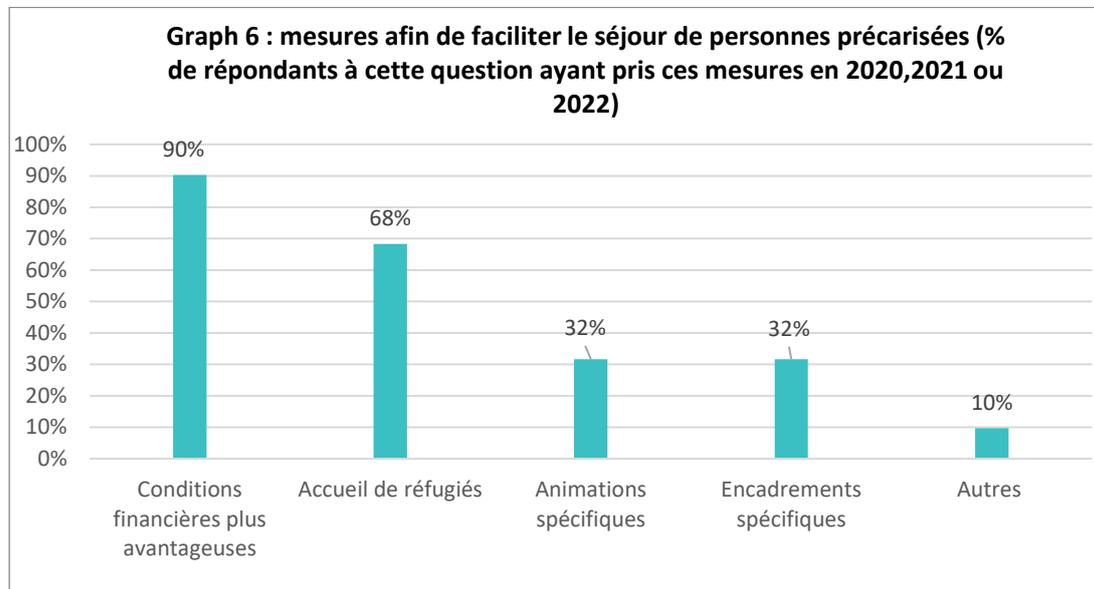
¹³ Qui était de 68%.

¹⁴ Qui était de 77%.

Ces collaborations concernent, dans 80% des cas, entre 1 et 10% des nuitées et en moyenne 10% des nuitées des centres d'hébergement qui collaborent avec des structures sociales. Cela permet d'estimer¹⁵ qu'en 2022, 54.367 nuitées ont été enregistrées par ce type de collaboration.¹⁶

Au-delà de la collaboration avec les structures sociales, les conditions financières plus avantageuses(90%) et l'accueil de réfugiés(68%) constituent les mesures les plus souvent prises par les centres d'hébergement pour favoriser les séjours des personnes précarisées. Près d'un quart des centres réalise également des animations et des encadrements spécifiques pour ces publics.

D'autres actions ont également été mises en place et portent principalement sur l'accueil de personnes en situation de handicap, victimes d'assuétudes ou touchées par les inondations de juillet 2021. Le gel des tarifs, malgré l'inflation, a aussi été évoqué ainsi que des démarches pour accueillir des réfugiés qui n'ont pas aboutie.



N :	41
Question :	En 2022, est-ce que le centre d'hébergement a pris ou envisagé de prendre les mesures suivantes afin de faciliter le séjour de personnes précarisées ?

¹⁵ Voir méthodologie pour plus de précisions quant à la méthode d'estimation.

¹⁶ La méthode de calcul est différente de celle utilisée pour l'édition précédente de l'enquête, il n'est donc pas possible d'effectuer des comparaisons.

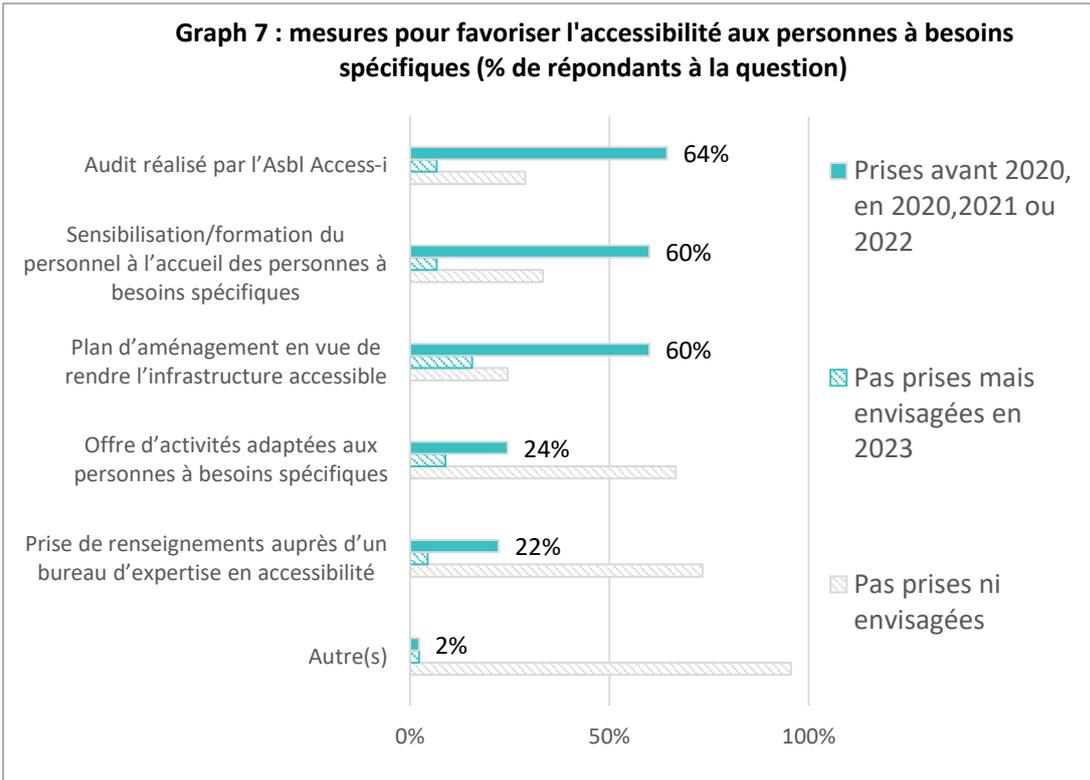
3.2.3. Inclusion des personnes à besoins spécifiques

L'accès des personnes à besoins spécifiques est un enjeu au même titre que celui des personnes précarisées financièrement et socialement.

De nombreuses mesures peuvent être prises afin de rendre possible et faciliter le séjour de ces personnes dans les centres d'hébergement. Une des mesures promues par le CGT est pour cela d'obtenir la certification Access-i qui garantit que le centre a pris toutes les mesures nécessaires pour être accessibles aux personnes à besoins spécifiques. Actuellement, 4 centres possèdent cette certification et une vingtaine a entamé les démarches de certification, ce qui témoigne d'un engagement marqué pour l'accessibilité des personnes à besoins spécifiques. Sans atteindre ce niveau, d'autres centres ont également mis en place des actions spécifiques.

Les mesures les plus souvent prises portent sur la réalisation d'un audit Access-i en vue de rendre l'infrastructure accessible, et qui a été réalisée par plus de 2/3 des centres. L'analyse des résultats détaillés¹⁷ montre que cet audit date généralement d'avant 2020. La sensibilisation/formation du personnel et la mise en place de plan d'aménagement en vue de rendre l'infrastructure accessible viennent ensuite. Ces deux types d'actions ont été mis en place par six centres sur dix. L'offre d'activités adaptées n'a, quant à elle, été mis en œuvre que par un quart des centres. La prise de renseignements auprès d'un bureau d'expertise est l'action la moins souvent citée, mais il n'est pas certain que les répondants aient bien identifié ce qu'était un bureau d'expertise en accessibilité.

¹⁷ Disponibles en annexe.



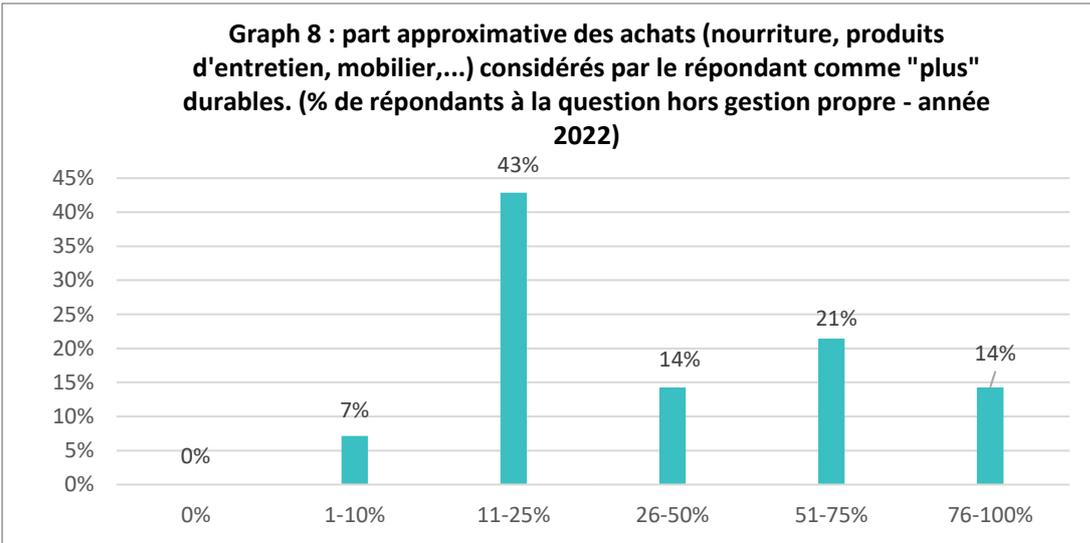
La question du recours aux subsides du CGT a également été posée. D'après les réponses, 21% des centres y ont eu recours¹⁸.

3.2.4. Durabilité des achats

La totalité des centres d'hébergement¹⁹ ayant répondu à la question considère qu'une partie de leurs achats peut être considérée comme plus durable (produits locaux, bio, artisanaux, issus d'entreprises d'économie sociale ou du commerce équitable...). Pour la moitié d'entre eux, cela représente entre 1 et 25% de leurs achats. En moyenne sur l'ensemble des centres d'hébergement ayant répondu à la question, cela signifie que près de 40% des achats sont considérés comme « plus durables ».

¹⁸ On a déduit du calcul de ce pourcentage la part de centres qui a indiqué que la question était sans objet pour eux comme ils n'avaient pas fait d'investissements dans ce domaine.

¹⁹ On n'a pas pris en compte les centres d'hébergement qui sont exclusivement mis à disposition de groupes et qui donc n'achètent directement pas ou peu de produits alimentaires ou d'entretien.



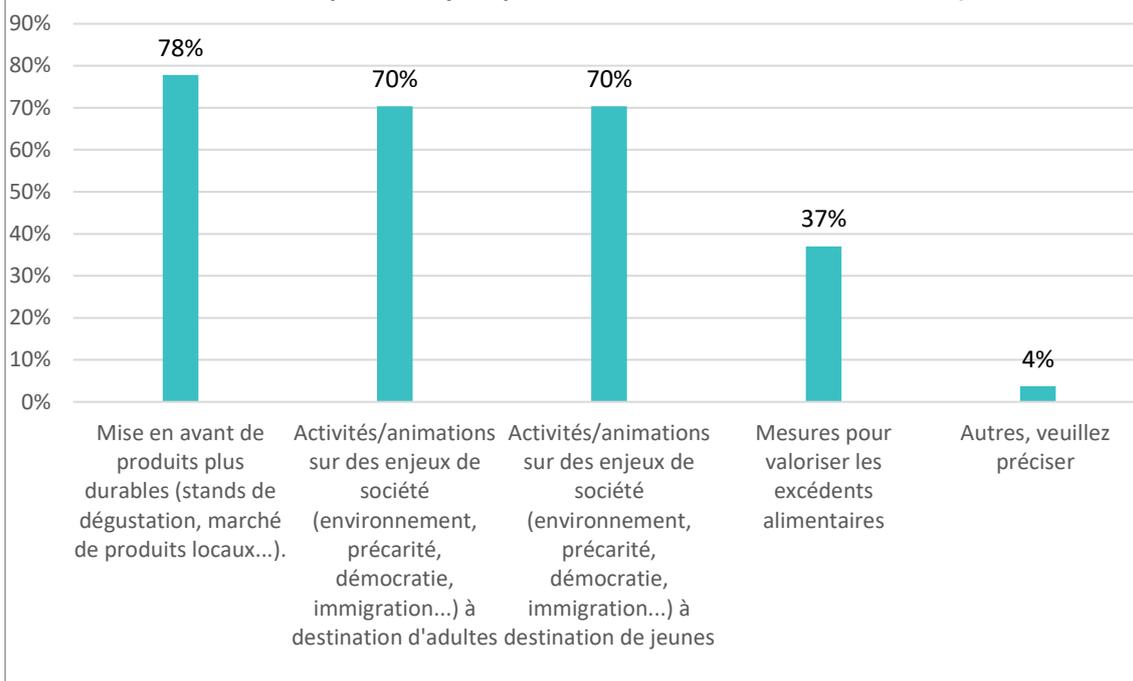
N :	14
Question :	En 2022, pour quelle part approximative (en montant) de ses achats (nourriture, produits d'entretien, mobilier...) le centre d'hébergement a-t-il privilégié des produits que vous considérez "plus" durables (produits locaux, bio, artisanaux, issus d'entreprises d'économie sociale ou du commerce équitable...) ?

3.2.5. Autres mesures visant la durabilité sociale

Au-delà des différentes actions abordées jusqu'ici, les centres d'hébergement ont également pris d'autres mesures visant à promouvoir la durabilité sociale.

La mesure la plus fréquemment prise porte sur la mise en avant de produits plus durables via des stands de dégustation, marchés de produits locaux... (mise en œuvre par près de huit centres sur dix). Viennent ensuite les activités et animations sur des enjeux de société à destination des jeunes et des adultes qui sont mises en œuvre par 70% des centres. Enfin, les actions de valorisation des invendus alimentaires sont réalisées par près de quatre centres sur dix.

Graph 9 : mesures pour promouvoir la durabilité sociale (% de répondants à cette question ayant pris ces mesures en 2020,2021 ou 2022)



N :	30
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures suivantes pour promouvoir la durabilité sociale

3.3. Réduction de l'impact environnemental

3.3.1. Réduction de la consommation énergétique

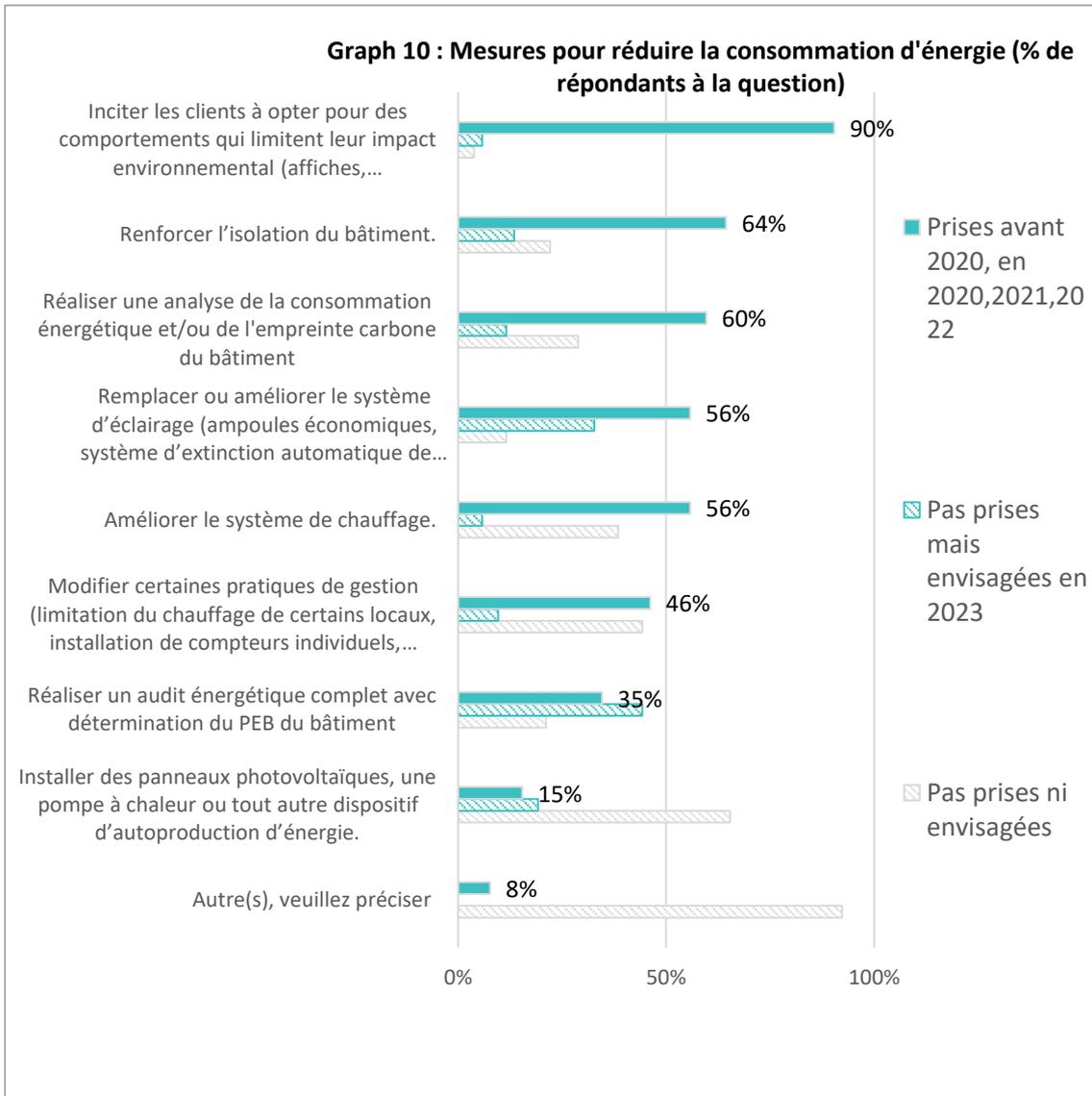
Il existe actuellement en Wallonie une dizaine d'hébergements de tourisme social labellisés clé verte. Ce label témoigne d'un engagement marqué pour réduire l'impact environnemental de leur activité. Sans atteindre ce niveau, d'autres centres ont également mis en place des actions spécifiques, en particulier en ce qui concerne leur consommation d'énergie.

Presque tous les centres ont pris des mesures afin d'inciter leurs clients à opter pour des comportements qui limitent leur impact environnemental.

Ensuite, vient un groupe de mesures, pris par environ six centres sur dix. Ces mesures portent sur l'isolation, l'analyse de la consommation, le système d'éclairage et le chauffage. Les mesures sur le chauffage ont été prises plus récemment que les autres types de mesures.

La modification de la gestion des espaces et les audits énergétiques complets viennent par la suite mais ont été mis en œuvre par moins de la moitié des centres d'hébergement. Elles datent généralement d'avant 2020 pour les audits énergétiques. Les modifications des pratiques de gestion sont quant à elles beaucoup plus récentes.

Enfin, l'installation de panneaux photovoltaïques arrive en dernière position et n'a été mise en œuvre que par 15% des centres d'hébergement.



N :	52
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures suivantes pour réduire sa consommation d'énergie ?

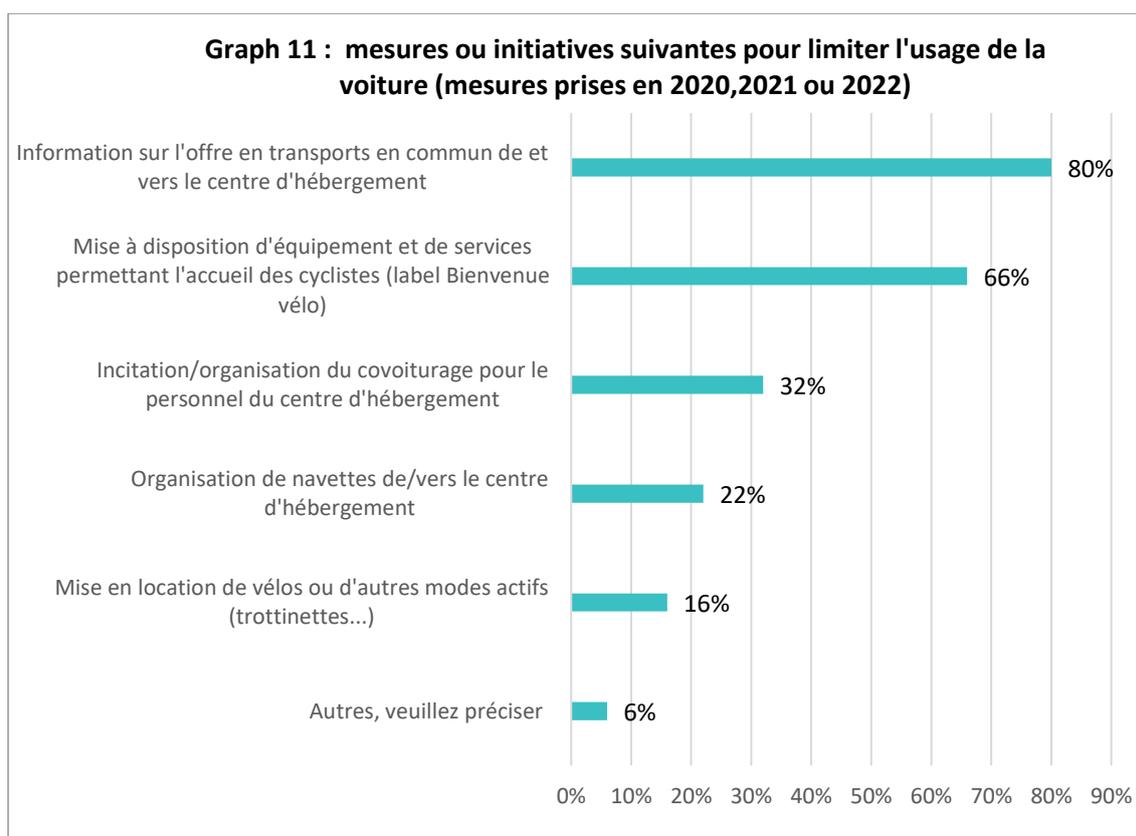
L'effet de ces mesures est pour plus de la majorité des centres d'hébergement (55%) inconnu. Quand il l'est, il constitue principalement une réduction moyenne (6-25%) de la consommation. Un seul centre ayant répondu à la question a enregistré une très forte réduction de sa consommation (plus de 50%) et deux centres aucune réduction.

3.3.2. Déplacement

Un autre aspect important de l'impact environnemental du tourisme est le déplacement qu'il entraîne. Un déplacement en transports en commun ou en mode actif (vélo, à pied...) est préférable à un déplacement en voiture.

Certains centres d'hébergement, grâce à leur localisation, sont plus facilement accessibles que d'autres en transports en commun et leurs gestionnaires ont très peu de prise sur la politique d'implantation des gares et des arrêts de bus. Ils peuvent néanmoins jouer un rôle actif, en fonction des possibilités existantes, pour promouvoir une mobilité douce de et vers leur centre d'hébergement. C'est ce qu'on a essayé de mesurer ici.

Huit centres sur dix informent sur l'offre en transports en commun. Il est possible que les 20% qui ne le font pas ne soit simplement pas accessibles par ce biais. Deux-tiers disposent d'infrastructures permettant l'accueil des cyclistes. D'autres mesures sont également prises de manière plus ponctuelle, comme l'incitation du personnel au covoiturage (32% des centres) et l'organisation de navettes de et vers le centre (22%). Un nombre limité de centres met également en location des vélos ou autres modes de transport actifs.

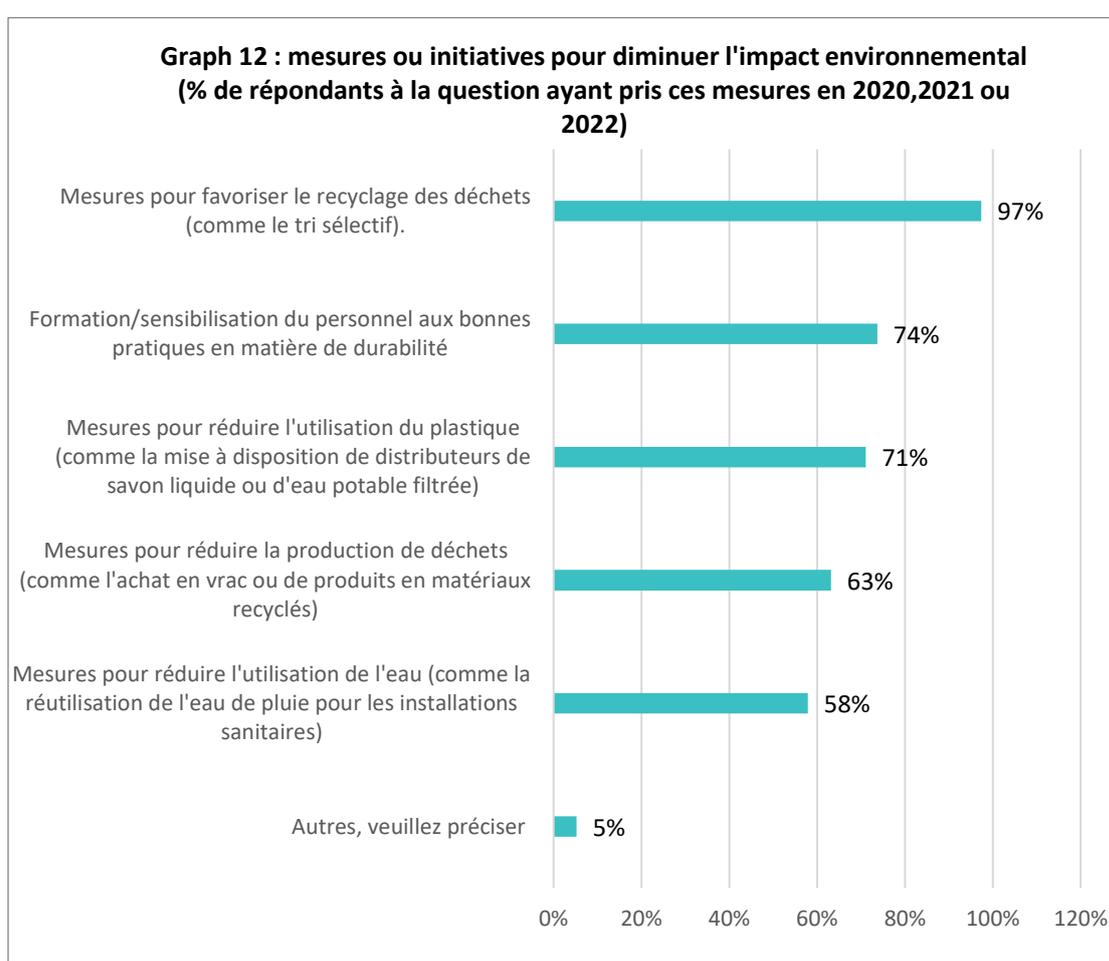


N :	50
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures ou initiatives suivantes pour limiter l'usage de la voiture de et vers celui-ci ?

3.3.3. Autres mesures environnementales

Au-delà de la consommation d'énergie et des déplacements de et vers le centre d'hébergement, des initiatives sont prises également afin de limiter l'impact environnemental de l'activité.

Presque la totalité des centres (97%) a pris des mesures pour favoriser le recyclage des déchets. Les mesures portant sur la sensibilisation du personnel et la réduction de l'utilisation du plastique sont prises par environ sept centres sur dix tandis que celles sur la réduction de la production de déchets et d'utilisation d'eau sont prises par environ six centres sur dix.



N :	38
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures ou initiatives suivantes pour diminuer son impact environnemental ?

4. Annexes

Tableau 1 : mesures afin de faciliter le séjour de personnes précarisées				
Libellé	Prises (2020,2021,2022) **	Détail : en 2020 ou 2021*	Détail : en 2022*	Pas prises**
Conditions financières plus avantageuses	90%	35%	65%	10%
Accueil de réfugiés	68%	18%	82%	32%
Animations spécifiques	32%	41%	59%	68%
Encadrements spécifiques	32%	45%	55%	68%
Autres	10%	67%	33%	90%
* : en % des réponses pour les colonnes ""détail".				
** : en % du nombre de répondants à la question"				
N : 41				
Question : En 2022, est-ce que le centre d'hébergement a pris ou envisage de prendre les mesures suivantes afin de faciliter le séjour de personnes précarisées ?				

Tableau 2 : mesures pour favoriser l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques

Libellé	<i>Détail : avant 2020*</i>	<i>Détail : 2020 ou 2021*</i>	<i>Détail : 2022*</i>	Pas prises ni envisagées**	Pas prises mais envisagées en 2023**	Prises avant 2020, en 2020,2021,2022* *
Prise de renseignements auprès d'un bureau d'expertise en accessibilité	50%	29%	21%	73%	4%	22%
Plan d'aménagement en vue de rendre l'infrastructure accessible	69%	17%	14%	24%	16%	60%
Offre d'activités adaptées aux personnes à besoins spécifiques	35%	31%	35%	67%	9%	24%
Sensibilisation/formation du personnel à l'accueil des personnes à besoins spécifiques	17%	20%	63%	33%	7%	60%
Audit réalisé par l'Asbl Access-i	61%	19%	19%	29%	7%	64%
Autre(s)	0%	0%	100%	96%	2%	2%
<p>* : en % des réponses pour les colonnes "détail". ** : en % du nombre de répondants à la question. Des mesures prises en 2020,2021 ou 2022 peuvent également être envisagées en 2023, c'est pourquoi le % cumulé des totaux des trois dernières colonnes peut être supérieur à 100%.</p>						
N :45						
Question : Est-ce que le centre d'hébergement a pris ou envisage de prendre les mesures suivantes pour favoriser l'accessibilité aux personnes à besoins spécifiques ?						

Tableau 3 : mesures pour promouvoir la durabilité sociale				
Libellé	Détail : en 2020 ou 2021*	Détail : en 2022*	Pas prises**	Prises (2020,2021,2022) **
Mise en avant de produits plus durables (stands de dégustation, marchés de produits locaux...).	46%	54%	22%	78%
Activités/animations sur des enjeux de société (environnement, précarité, démocratie, immigration...) à destination d'adultes	42%	58%	30%	70%
Activités/animations sur des enjeux de société (environnement, précarité, démocratie, immigration...) à destination de jeunes	43%	57%	30%	70%
Mesures pour valoriser les excédents alimentaires	47%	53%	63%	37%
Autres, veuillez préciser	50%	50%	96%	4%
* : en % des réponses pour les 3 colonnes "détail". ** : en % du nombre de répondants à l'enquête.				
N :	27			
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures suivantes pour promouvoir la durabilité sociale ?			

Tableau 4 : mesures pour réduire la consommation d'énergie

Libellé	Détail : avant 2020*	Détail : en 2020 ou 2021*	Détail : en 2022*	Pas prises ni envisagées**	Pas prises mais envisagées en 2023**	Prises avant 2020, en 2020,2021, 2022**
Autre(s), veuillez préciser	30%	30%	40%	92%	0%	8%
Installer des panneaux photovoltaïques, une pompe à chaleur ou tout autre dispositif d'autoproduction d'énergie.	54%	31%	15%	65%	19%	15%
Réaliser un audit énergétique complet avec détermination du PEB du bâtiment	74%	7%	19%	21%	44%	35%
Modifier certaines pratiques de gestion (limitation du chauffage de certains locaux, installation de compteurs individuels, optimisation via la domotique...)	27%	27%	45%	44%	10%	46%
Améliorer le système de chauffage.	30%	18%	53%	38%	6%	56%
Remplacer ou améliorer le système d'éclairage (ampoules économiques, système d'extinction automatique de l'éclairage...).	34%	31%	34%	12%	33%	56%
Réaliser une analyse de la consommation énergétique et/ou de l'empreinte carbone du bâtiment	54%	19%	27%	29%	12%	60%

Renforcer l'isolation du bâtiment.	42%	27%	31%	22%	13%	64%
Inciter les clients à opter pour des comportements qui limitent leur impact environnemental (affiches, recommandations, conseils...)	33%	32%	36%	4%	6%	90%
	* : en % des réponses pour les 3 colonnes "détail".					
	** : en % du nombre de répondants à la question.					
N :	52,0					
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures suivantes pour réduire sa consommation d'énergie ?					

Tableau 5 : mesures ou initiatives pour limiter l'usage de la voiture de et vers le centre d'hébergement ?				
Libellé	Détail : en 2020 ou 2021*	Détail : en 2022*	Pas prises**	Prises (2020,2021,2022) **
Information sur l'offre en transports en commun de et vers le centre d'hébergement	51%	49%	20%	80%
Mise à disposition d'équipement et de services permettant l'accueil des cyclistes (label Bienvenue vélo)	52%	48%	34%	66%
Incitation/organisation du covoiturage pour le personnel du centre d'hébergement	41%	59%	68%	32%
Organisation de navettes de/vers le centre d'hébergement	50%	50%	78%	22%
Mise en location de vélos ou d'autres modes actifs (trottinettes...)	50%	50%	84%	16%
Information sur l'offre en transports en commun de et vers le centre d'hébergement	84%	16%	94%	6%
	* : en % des réponses pour les colonnes "détail". ** : en % du nombre de répondants à la question.			
N :	50			
Questions :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures ou initiatives suivantes pour limiter l'usage de la voiture de et vers celui-ci ?			

Tableau 6 : mesures ou initiatives pour diminuer l'impact environnemental				
Libellé	Détail : En 2020 ou 2021*	Détail : En 2022*	Pas prises	Prises (2020,2021,2022) **
Mesures pour réduire l'utilisation du plastique (comme la mise à disposition de distributeurs de savon liquide ou d'eau potable filtrée)	51%	49%	20%	80%
Mesures pour réduire l'utilisation de l'eau (comme la réutilisation de l'eau de pluie pour les installations sanitaires)	56%	44%	29%	71%
Mesures pour réduire la production de déchets (comme l'achat en vrac ou de produits en matériaux recyclés)	51%	49%	25%	75%
Mesures pour favoriser le recyclage des déchets (comme le tri sélectif).	53%	47%	2%	98%
Formation/sensibilisation du personnel aux bonnes pratiques en matière de durabilité	48%	52%	18%	82%
Autres, veuillez préciser	93%	7%	65%	35%
* : en % des réponses pour les colonnes "détail". ** : en % du nombre de répondants à la question				
N :	38			
Question :	Est-ce que le centre d'hébergement a pris les mesures ou initiatives suivantes pour diminuer son impact environnemental ?			

